



**ATTESTATION DE SURFACE DE PLANCHER**

**A joindre au dépôt du permis de construire**

**LOTISSEMENT « Le Chalet » à LOUPLANDE (72)**

(Justification des droits à construire)

Art.421-3.5 du code de l'urbanisme

Je soussigné Monsieur Anthony DROUIN, co-gérant, atteste que :

La surface de Plancher nette maximale autorisée sur le lot N° 3 du lotissement dénommé ci-dessus est la suivante :

➤ Superficie du terrain : 380 m<sup>2</sup>

Surface de plancher	200 m <sup>2</sup>
---------------------	--------------------

**CERTIFICAT D'ACHEVEMENT**

La SARL BGBD AMENAGEMENT,  
Représenté par Monsieur DROUIN Anthony

Atteste

Que les équipements desservant le lot n° 3 à « Le Chalet » à LOUPLANDE (72) sont achevés

Fait aux Ponts de Cé,  
Le 13 juillet 2020

**Le Maître d'Ouvrage**

FONCIER AMÉNAGEMENT

SARL BGBD au capital de 1 600 000 euros

51A Chemin de la Brosse

49130 LES PONTS DE CE

Siret 492 799 338 0014